



# L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé



Mes revenus  
sont modestes ?  
L'État m'aide à payer  
ma complémentaire  
santé

## Suis-je concerné(e) ?

Oui, si mes revenus mensuels\* sont compris :

entre  
721€  
et 973€  
par mois



(foyer d'une  
personne)

entre  
974€  
et 1459€  
par mois



(foyer de deux  
personnes)

entre  
1460€  
et 1751€  
par mois



(foyer de trois  
personnes)

Si mes revenus sont inférieurs à ces montants, je peux bénéficier de la CMU-Complémentaire

*\* Plafonds applicables en Métropole*

## L'ACS, qu'est-ce que c'est ?



**Un chèque pour m'aider  
à payer une complémentaire santé**

Moins de 16 ans	de 16 à 49 ans	de 50 à 59 ans	60 ans et plus
<b>100 €/an</b>	<b>200 €/an</b>	<b>350 €/an</b>	<b>550 €/an</b>

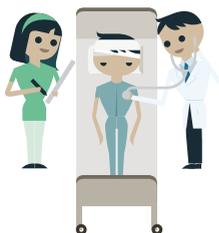
**Des offres de complémentaires santé, qui ont été spécialement  
sélectionnées pour moi pour leur bon rapport qualité/prix**

### Et en plus...



#### **Je n'ai rien à payer chez le médecin**

- ✓ Ma consultation est directement payée par ma caisse d'assurance maladie et ma complémentaire santé
- ✓ Mon médecin ne pratique pas de dépassement d'honoraire
- ✓ Je ne paie pas les franchises médicales et la participation forfaitaire de 1 €



#### **Je n'ai rien à payer à l'hôpital**

- ✓ Mes frais d'hospitalisation sont payés par ma caisse d'assurance maladie et ma complémentaire santé

#### **Je suis mieux remboursé(e) pour mes médicaments, mes lunettes et mes prothèses dentaires et auditives**



#### **J'ai droit à des réductions sur mes factures de gaz et d'électricité**

# Comment faire ma demande ?

1

## Je remplis le dossier de demande

 J'imprime le dossier sur le site [www.info-acs.fr](http://www.info-acs.fr)  
ou

 Je le demande à ma caisse d'assurance maladie qui peut m'aider à le remplir si besoin

2

## J'envoie ou je dépose le dossier à ma caisse d'assurance maladie

3

## Ma demande est acceptée

 Je reçois un courrier avec mon chèque

 Je choisis une complémentaire santé qui correspond à mes besoins de santé

 Je peux consulter la liste des complémentaires santé sur le site [www.info-acs.fr](http://www.info-acs.fr) ou la demander à ma caisse d'assurance maladie

 Je peux comparer l'ensemble des offres des complémentaires santé sur le site [www.info-acs.fr](http://www.info-acs.fr)

4

## Je donne le chèque à la complémentaire santé que j'ai choisie

### Exemples de réductions sur un an



Pour une personne seule  
de 25 ans

Coût contrat: 230 €  
Montant aide: **200 €**  
Reste à payer: **30 €**



Pour deux personnes de  
45 ans avec deux enfants

Coût contrat: 1250 €  
Montant aide: **600 €**  
Reste à payer: **650 €**



Pour une personne  
de 75 ans

Coût contrat: 930 €  
Montant aide: **550 €**  
Reste à payer: **380 €**

## Pour en savoir plus



### ► Je vais sur le site [www.info-acs.fr](http://www.info-acs.fr)

- ✓ Je peux vérifier si j'ai le droit à l'ACS grâce à **un simulateur**
- ✓ Je peux trouver l'offre qui me convient le mieux grâce à **un comparateur d'offres**
- ✓ Je peux télécharger **le dossier de demande**

ou

### ► J'appelle le **0811 365 364 \*** ou je me rends à ma **caisse d'assurance maladie**

\* Coût d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs  
Du lundi au vendredi de 8 h. à 17 h.

## JE SUIS DÉJÀ BÉNÉFICIAIRE DE L'ACS ?

À compter du **1<sup>er</sup> juillet 2015**, l'ACS évolue : à la fin de mon contrat, je devrai choisir une complémentaire santé parmi une liste d'offres sélectionnées par l'État pour leur bon rapport qualité/prix.

Avant la fin de mon contrat actuel, ma complémentaire santé m'informera des démarches que j'aurai à accomplir.

Je peux consulter la liste des complémentaires santé auxquelles j'ai désormais accès sur [www.info-acs.fr](http://www.info-acs.fr) ou auprès de ma caisse d'assurance maladie.